

TITRE

N° AS22

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2026

LA CRÉATION D'UNE CARTE FAMILLE OUVERTE DÈS LE DEUXIÈME ENFANT - (N° 2495)

N° AS22

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° AS13 de M. Bentz

TITRE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.